

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de l'intérieur

**Arrêté du 20 septembre 2018**

**Portant modification de la composition  
du Conseil national des opérations funéraires**

**NOR : INTB1825530A**

**Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1241-1 et D. 1241-1 à D. 1241-6 ;

Vu l'arrêté du 14 janvier 2016 portant nomination au Conseil national des opérations funéraires ;

Vu l'arrêté du 13 avril 2016 portant modification de la composition du Conseil national des opérations funéraires ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant nomination au Conseil national des opérations funéraires ;

Vu l'arrêté du 22 février 2018 portant nomination au Conseil national des opérations funéraires ;

**Arrête :**

Article 1er

Sont nommés membres du Conseil national des opérations funéraires :

- au titre des représentants des administrations

Mme Claire WILLIG en remplacement de Mme Stéphanie FREYBURGER

M. Ritchie KODJO, en remplacement de M. Bruno GEERAERT

- au titre des représentants des entreprises et des associations de pompes funèbres

Mme Florence FRESSE en remplacement de M. Jean-Claude SIMON

## Article 2

A l'article 2 de l'arrêté du 20 octobre 2017 portant nomination au Conseil national des opérations funéraires, les mots : « M. Guy DUMEZ, en qualité de membre titulaire » sont supprimés.

## Article 3

A l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 22 février 2018 portant nomination au Conseil national des opérations funéraires, les mots : « M. Paul BOSC-BIERN, en qualité de membre titulaire » sont remplacés par les mots : « M. Paul BOSC-BIERNE, en qualité de membre suppléant ».

## Article 4

Le directeur général des collectivités locales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le **20 SEP. 2018**

Pour le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur,  
Et par délégation,  
Le directeur général des collectivités locales



Bruno DELSOL